

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
11 AVRIL 2022
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE
COMTÉ DE BONAVENTURE

Le conseil de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche siège en séance ordinaire devant public à l'école no :1 endroit habituel à 19h30 ce 11e jour d'avril 2022, les membres du conseil et les officiers municipaux présents sont:

Conseillers :
Tammy Arsenault Patrick Charest
Edgard Boilard Jean-Paul Landry
 Sylvie Charest

Maire : Doris Deschênes

Directrice générale et greffière-trésorière : Karine Dubé

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum et déclare la session ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal
3. Adoption des dépenses encourues du mois de mars 2022
4. Trésorerie
5. Correspondance
6. Toutes recommandations des contribuables par écrit
7. Programme de soutien aux politique familiales municipales
8. Maire suppléant
9. Frais de déplacement (taux km)
10. Renouvellement SADC
11. Renouvellement FQM
12. Renouvellement CREGIM
13. Plan pour l'Alimentation Locale de Matapédia-et-les-Plateaux
14. Dépôt demande aide financière MAMH Coopération municipale pour la structuration du service de sécurité en milieu nautique
15. Présentation et adoption du rapport financier 2021
16. Point divers :
 - a) Suivi de dossier (inspecteur, site de matériaux secs)
 - b) Sécurité publique
 - c) Loisirs
 - d) Service de proximité (aide salariale coop)
 - e) Déclaration d'intérêt pécuniaire
 - f) Acceptation de notification par moyen technologique
 - g) Rapport d'audit de conformité – transmission des rapports financiers
17. Période de questions
18. Levée de l'assemblée

056-2022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Tammy Arsenault, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté tel que présenté avec mention que « points divers » demeurent ouvert.

057-2022

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL

Sur proposition de Patrick Charest, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le procès-verbal suivant soit approuvé
- Séance ordinaire du 7 mars 2022.

058-2022

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES



N° de résolution
ou annotation

Le conseil prend acte de la liste des chèques émis du 1^{er} mars 2022 au 31 mars 2022 visant le paiement des dépenses incompressibles selon le règlement # 03-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et approuve globalement :

- le bordereau CP-03-22 (compte payé) totalisant une somme de 36 619.23\$
- le bordereau SAL-03-22 (salaire payé) totalisant une somme de 6 964.23\$

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

d'autoriser le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation et politique de variation budgétaire selon le règlement # 03-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et qui apparaissent dans le bordereau CAP-03-22 (compte à payer) totalisant une somme de 16 547,16\$.

- Arpo	452.72	#1296
- Bouffard Sanitaire inc.	914.40	#1297
- Doris Deschênes	69.72	#1298
- Imprimerie des anses	449.09	#1299
- JLD-Lague	84.50	#1300
- Magasin Coop	60.47	#1301
- Mallette SENCRL	6 064.93	#1302
- Martial Charest	138.01	#1303
- M. R. C. Avignon	2 582.03	#1304
- Municipalité St-Alphonse Let	598.75	#1305
- Municipalité de Pointe-à-la-Croix	1 138.03	#1306
- Les Pétroles BSL	3 880.86	#1307
- Télécommunication de l'est	113,65	#1308

TRÉSORIE

Que le rapport de trésorerie du 1 janvier au 31 mars 2022 a été déposé et présenté.

CORRESPONDANCE

DEMANDE DE DON / FONDATION VILLA DES PLATEAUX

Considérant la demande de support financier déposée par la fondation Villa des Plateaux

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer une aide financière de 150\$ pour la demande de support financier.

DEMANDE DE SOUTIEN POUR RENDRE HOMMAGE AUX ÉLÈVES DU CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES ET MÉRITAS SCOLAIRE 2022

Considérant les demandes de soutien pour rendre hommage aux élèves finissants du centre d'éducation des adultes et le méritas scolaire 2022

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche verse un montant de 25\$ pour les finissants du centre d'éducation des adultes.

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche verse un montant de 50\$ pour le Méritas scolaire 2022 à l'École-des-Deux-Rivières.

059-2022

060-2022



N° de résolution
ou annotation

LETTRE D'APPUIE AU SENTIER INTERNATIONAL DES APPALACHES

Considérant que plusieurs sections du sentier ont besoin d'une amélioration de la surface de randonnée.

Considérant l'augmentation considérable d'hébergement depuis 2020

Il est proposé par Patrick Charest et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche appuie la demande de financement dans le cadre du fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie de la MRC Avignon.

062-2022

ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LA GASPÉSIE

Il est proposé par Tammy Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la directrice générale signe l'entente avec l'association afin d'obtenir les arbres pour les citoyens.

TOUTES RECOMMANDATIONS DES CONTRIBUABLES PAR ÉCRIT

Il n'y aucune recommandation.

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUE FAMILIALES MUNICIPALES

Madame, la mairesse, Doris Deschênes, présente un résumé de l'information sur le programme de soutien aux politique familiales municipales

MAIRE SUPPLÉANT

Le sujet est reporté, car il y a un conseiller absent.

FRAIS DE DÉPLACEMENT

063-2022

Il est proposé par Tammy Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le remboursement pour les frais de déplacement sera de 0.50\$ du km afin de s'ajuster à l'augmentation du prix de l'essence

064-2022

RENOUVELLEMENT URLS

Il est proposé par Edgard Boilard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche adhère à l'Unité Régionale Loisir et Sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et qu'elle engage une somme de 82\$ représentant le coût de la cotisation annuelle;

Qu'elle délègue, la personne suivante pour la représenter à l'assemblée générale de l'Unité régionale loisirs et sport, Jean-Paul Landry.

065-2022

RENOUVELLEMENT SADC

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche renouvelle son adhésion pour l'année 2022-2023 au montant de 50\$

RENOUVELLEMENT CREGÎM

Le sujet est reporté dû au manque d'information



N° de résolution
ou annotation

066-2022

PLAN POUR L'ALIMENTATION LOCALE DE MATAPÉDIA-ET-LES-PLATEAUX

Considérant les démarches pour l'élaboration d'un Plan pour l'Alimentation Locale de Matapédia-et-les-Plateaux, auparavant connu sous le vocable de Plan pour l'Autonomie Alimentaire de Matapédia-et-les-Plateaux;

Considérant que le Plan, en annexe, a été présenté et amendé lors d'une rencontre intermunicipale à Saint-François-d'Assise, le 10 mars 2022;

Considérant le besoin d'un.e agent.e de mobilisation pour la mise en œuvre du plan;

Considérant que l'agent.e de mobilisation travaillera conjointement avec et sous la direction de la coordination Nourrir notre monde dans Avignon;

Considérant que la Corporation de développement économique Matapédia-et-les-Plateaux aura à sa charge la gestion financière de l'agent.e de mobilisation;

Considérant la quote-part de 10 000\$ répartie entre les 5 municipalités selon la grille en annexe, répartition déjà convenue entre les municipalités,

Considérant la demande de financement en annexe, approuvée en principe par le coordonnateur au développement social de la MRC Avignon.

Il est proposé par Edgard Boilard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche adopte le Plan pour l'Alimentation Locale de Matapédia-et-les-Plateaux; et qu'elle décaisse un montant de 1311.34\$ à la Corporation de développement économique Matapédia-et-les-Plateaux, conforme au tableau de répartition en annexe, pour l'embauche d'un.e agent.e de mobilisation afin de réaliser le Plan.

067-2022

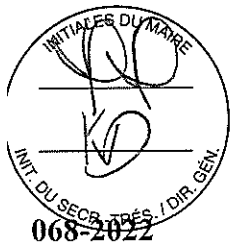
DÉPÔT DEMANDE AIDE FINANCIÈRE MAMH COPÉRATION MUNICIPALE POUR LA STRUCTURATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ EN MILIEU NAUTIQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-André-de-Restigouche a pris connaissance du guide concernant le Volet 4 du FRR - Soutien à la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Maria, Carleton-sur-Mer, Nouvelle, Escuminac, Pointe-à-la-Croix, Restigouche-Sud-Est, Matapédia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-François d'Assise et L'Ascension-de-Patapédia désirent présenter un projet de coopération municipale pour la structuration du service de sécurité en milieu nautique dans le cadre du Volet 4 du FRR - Soutien à la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-à-la-Croix a proposé d'être responsable du dépôt de la demande de financement auprès du MAMH; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité que:

- La municipalité de Saint-André-de-Restigouche s'engage à participer au projet de coopération municipale pour la structuration du service de sécurité en milieu nautique et à en assumer une partie des coûts selon la répartition qui sera définie entre toutes les municipalités participantes au projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du Volet 4 du FRR - Soutien à la coopération intermunicipale;



N° de résolution
ou annotation

- Le conseil accepte la proposition de la municipalité de Pointe-à-la-Croix d'agir à titre d'organisme responsable du projet.

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2021

Il est proposé par Tammy Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le rapport financier 2021 soit adopté

POINTS DIVERS

SUIVI DE DOSSIER

Il est mentionné qu'un troisième inspecteur devrait être assigné à la municipalité de Saint-André-de-Restigouche sous peu.

069-2022

SITES DE MATÉRIAUX SECS

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le site de matériaux secs soit déneigé afin d'ouvrir plus vite.

SÉCURITÉ PUBLIQUE (GÉNÉRATRICE/PRABAM)

Dû au manque de détails de la facture le sujet est reporté.

LOISIRS

070-2022

Considèrent qu'il y a eu une assemblée générale annuelle au chalet sportif le 2 avril dernier.

Considèrent que la décision de tenir cette assemblée s'est prise sans comité.

Il est proposé par Tammy Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité paie le sirop d'érable utilisé pour l'évènement au montant de 52\$.

071-2022

SERVICE DE PROXIMITÉ (AIDE SALARIALE COOP)

Considérant que la municipalité verse une aide salariale 4 fois par année pour un total de 25 000.00 au magasin COOP.

Considérant que le magasin COOP nous a remis un résumé de son état financier.

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité remet le montant de 6 250.00\$ pour l'aide salariale

DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE

Que la directrice générale a remis le formulaire à la conseillère, Sylvie Charest en l'informant qu'il est de sa responsabilité de le compléter.

ACCEPTATION DE NOTIFICATION PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE

Que la directrice générale a remis à Sylvie Charest le formulaire d'acceptation de notification par moyen technologique et lui a mentionné qu'elle doit le remplir au bureau municipal dans les meilleurs délais.



N° de résolution
ou annotation

072-2022

RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ-TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS

Que la directrice générale a déposé l'audit de conformité-transmission
des rapports financiers.

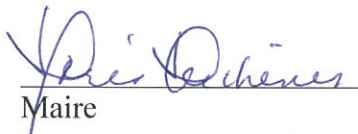
PÉRIODE DE QUESTIONS


Plusieurs citoyens sont présents, nous répondons aux questionnements de
certains d'entre eux.

Madame Margot Cummings remercie la municipalité pour la disponibilité de
la salle et l'utilisation de l'écran très appréciées pour les formations offertes
par les Fermières.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour ayant été épuisé, la présidente déclare l'assemblée close.
La levée de l'assemblée est proposée par Jean-Paul Landry à 20h47.


Maire


Directrice générale & Greffière-trésorière

Je, Doris Deschênes, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens
de l'article 142 (2) du Code municipal »


Doris Deschênes, maire